

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE ARISTIDE BRIAND

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le code de la route

VU l'article 610-5 du code pénal,

VU la demande écrite de Monsieur THOMAS Franck en date du 22 avril 2025,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée d'un déménagement sis 1, rue Aristide Briand à Pont-Audemer.

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur THOMAS Franck est autorisé à stationner, sur les places réglementaires, deux véhicules immatriculés EZ-682-BP et BQ-246-YK sis 1, rue Aristide Briand devant l'enseigne « Le Biscornu » à Pont-Audemer, afin de procéder à un déménagement le samedi 24 mai 2025.

Article 2 : La signalétique de sécurité sera mise en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le vendredi 23 mai 2025.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les Services Techniques Communautaires, Monsieur THOMAS Franck sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.



Fait à Pont-Audemer, le 9 mai 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard BUCLOS